

Document d'accompagnement du référentiel professionnel

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Réseau des Délégués Régionaux Ingénierie de Formation (DRIF)

Diplôme :

BTSA Gestion et Protection de la Nature

Champs de compétences

1 Analyse des écosystèmes et des activités humaines

Situations professionnelles significatives :

Production d'analyses, d'états des lieux, de diagnostics, d'évaluations, d'études d'impact (écologiques, environnementaux, socio-économiques, enjeux et usages d'un territoire...)

Collecte de données et productions d'informations : cartographie, topographie, relevés, graphiques ...

Propositions de pistes d'évolution de gestion et de valorisation

Finalité :

Contribuer à une gestion globale et anticipatrice du milieu pour la pérennité et la qualité des écosystèmes et la mise en valeur du patrimoine naturel

Responsabilité / autonomie :

Le (ou la) technicien(ne) analyse les écosystèmes et les activités humaines sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique : (chargé(e) de mission ou responsable de structure. L'élaboration d'un programme (ou projet de gestion) requérant un niveau d'expertise élevé, le technicien n'aura, en aucun cas, la responsabilité de son exécution. Par contre, il pourra apporter **sa contribution** avec la technicité correspondant à son niveau d'expérience et de formation et en tenant compte des missions qui lui sont affectées. Dans ce cadre, il sera amené à participer à l'analyse des écosystèmes en prenant en compte une approche globale du territoire et sera consulté pour avis concernant des choix techniques du projet de gestion sur lesquels il a la compétence. Il pourra s'appuyer sur des personnes référentes (experts ou personnes ressources), des études et rapports existants et sur l'observation des milieux qui l'entourent. L'autonomie du technicien et le niveau de responsabilité s'accroissent avec l'expérience.

Le (ou la) technicien(ne) doit respecter les dispositions réglementaires relatives au droit à l'information, notamment au regard de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, de prêt, de copie, droit de l'image, protection des données individuelles...).

Environnement de travail :

Le programme (ou projet ou plan de gestion) est un outil de planification visant à définir des objectifs de gestion. Il est conçu et mis en œuvre dans des contextes variés et intervient, dans le cadre des politiques publiques, en réponse à des problématiques ou enjeux de territoire.. L'élaboration d'un programme (ou projet ou plan de gestion) exige de poser un regard sur la complexité d'un territoire compte tenu, d'une part, des interdépendances entre l'homme et la nature et, d'autre part, des interactions entre les différents espaces (naturels, sociaux, économiques, culturels, politiques mais aussi dynamiques rurales et urbaines...). Le technicien apportera sa contribution à l'analyse globale d'un territoire en collectant des informations scientifiques culturelles, socio-économiques et en réalisant des enquêtes. Il investira plus

particulièrement le champ correspondant à son domaine de compétences pour lequel il peut être force de propositions (définition des priorités, orientations et modes de gestion). Il peut avoir la charge d'élaborer les cahiers des charges correspondants aux actions définies dans le projet de gestion.

Indicateurs de réussite :

Qualité scientifique des méthodes et des démarches mobilisées
Qualité des informations mobilisées pour l'analyse
Fiabilité des données transmises
Pertinence de l'analyse par rapport au contexte du territoire
Viabilité des propositions retenues
Niveau de biodiversité et d'équilibre recherché
Validation du diagnostic par l'ensemble des acteurs

Savoir-faire de base

Inventorier les milieux naturels et identifier les habitats
Déterminer, les ressources (physiques, humaines, économiques, culturelles...), les spécificités, les contraintes, pressions et menaces sur les espaces et sur l'environnement par rapport aux usages et à l'utilisation des usagers
Réaliser des enquêtes : collecter de données de terrain, sociales et culturelles sur le site et sur les acteurs,
Sélectionner les données pertinentes
Traiter, analyser et synthétiser les informations et données recueillies
Se documenter sur les études scientifiques existantes (écologiques, agro-écologiques, socio-économiques, personnes ressources, projets de territoires, références produites sur le milieu concerné, études d'impact ...)
Contribuer à des évaluations et diagnostics
Utiliser des indicateurs de développement durable (indicateurs de durabilité des exploitations, indicateurs de tourisme durable...) et d'évaluation environnementale : (PSR - Pression Etat Réponse..)...

Identifier des écarts par rapport à des indicateurs antérieurs
Identifier les interactions et les évolutions des milieux
Evaluer la valeur des milieux (biologique, écologique, patrimoniale, agronomique, environnementale, paysagère...)
Identifier des enjeux de gestion autour d'un milieu (disparition des zones humides, drainage, maîtrise de l'eau, diminution des risques et des pollutions, impact du tourisme sur l'environnement, développement touristique, sensibilisation des populations, ...)
Participer à la hiérarchisation des enjeux de conservation, de gestion et de valorisation
Participer à la construction des problématiques
Proposer des pistes de gestion ou de développement
Elaborer des cahiers des charges

Savoirs (de référence cités par les professionnels)

Savoir-faire consolidé par l'expérience

Contribuer de façon plus significative au projet de gestion en fonction de l'expérience du (ou de la) technicien(ne) et de sa connaissance du territoire
Poser un diagnostic en autonomie
Proposer des orientations globales de gestion

Comportements professionnels

Faire preuve de rigueur scientifique
Etre organisé et méthodique
Avoir une approche globale et systémique du territoire et des milieux
Actualiser ses connaissances
Travailler en équipe